









Dispositifs	Définition - Bénéficiaires	Territoire	Caractéristiques financières
<p><b>Prêt d'Honneur Centre Ain Initiative</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt Centre Ain Initiative sans intérêt, destiné à compléter l'apport du créateur/repreneur</li> <li>L'entreprise doit être créée depuis moins de 3 ans</li> <li>Pour les entrepreneur.e.s, ayant au moins 34% des parts et une activité effective dans la structure</li> <li>En complément d'un financement bancaire professionnel</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>Montant moyen de 7 000 € (de 2 000 à 22 000 € sans dépasser le prêt bancaire)</li> <li>Durée : de 2 à 5 ans</li> </ul>
<p><b>Prêt d'Honneur Croissance Centre Ain Initiative</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt Centre Ain Initiative sans intérêt, destiné à compléter l'apport de l'entrepreneur</li> <li>Entreprise en croissance, créée depuis plus de 3 ans et moins de 7 ans, dont les fonds propres sont positifs</li> <li>Pour les entrepreneur.e.s, ayant au moins 34% des parts et une activité effective dans la structure</li> <li>En complément d'un financement bancaire professionnel</li> <li>Engagement à créer au moins 1 emploi dans les 2 années suivant l'octroi du prêt</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>Montant maximum de 20 000 € sans dépasser le prêt bancaire</li> <li>Différé de remboursement : 6 mois maxi</li> <li>Durée : de 3 à 5 ans</li> </ul>
<p><b>PRET StartUp &amp; Go</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif dédié aux jeunes entreprises innovantes, mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la Région et la Caisse des Dépôts</li> <li>Projet présentant une innovation technique, de procédé, de service ou une innovation sociale</li> <li>En complément d'un financement bancaire professionnel</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>Montant maxi : 44 000 € (cumulable avec un prêt d'honneur Centre Ain Initiative maximum de 22 000 €)</li> <li>Durée : 60 mois maxi</li> <li>Différé de remboursement : 18 mois maxi</li> </ul>
<p><b>PRET REMARQUABLE</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif dédié aux entreprises remarquables qui placent la solidarité et la responsabilité au cœur de la réussite de leur entreprise</li> <li>Projet alliant dynamique territoriale, engagement environnemental, volontarisme social et sociétal ou innovation</li> <li>Associé à un plan d'accompagnement et de parrainage</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>Montant de 5 000 à 25 000 € (cumulable avec un prêt d'honneur Centre Ain Initiative)</li> <li>Durée : de 3 à 5 ans</li> </ul>
<p><b>Fonds Régional d'Investissement Solidaire FRIS</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt participatif destiné à renforcer les fonds propres et financer les investissements d'<b>entreprises engagées</b> (développe une activité qui génère un impact social, sociétal ou environnemental positif)</li> <li>En complément d'un financement bancaire professionnel</li> </ul>	<p>Département de l'Ain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt à l'entreprise à un taux de 2 % sans garantie</li> <li>Montant de 5 000 à 1 500 000€</li> <li>Durée : entre 2 et 7 ans</li> <li>Différé d'amortissement d'un à deux ans possible</li> </ul>
<p><b>Prêt d'Honneur Fonds Départemental de Revitalisation</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt d'honneur à 0%, sans intérêt, destiné à faire effet levier sur d'autres financements</li> <li>L'entreprise doit être une TPE ou une PME et avoir son siège social dans le département de l'Ain.</li> <li>Le demandeur doit détenir plus de 25% des parts de l'entreprise</li> <li>L'entreprise s'engage à créer ou à maintenir de l'emploi durable dans le département (selon sa situation : Croissance ou Transition)</li> </ul>	<p>Département de l'Ain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>Montant moyen de 30 000 € (de 5 000 à 50 000 € par entreprise, sans dépasser le prêt bancaire)</li> <li>Durée : de 2 à 5 ans, différé possible (1 an maximum)</li> </ul>
<p><b>Les Garanties France Active</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie bancaire du réseau France Active, garantissant de 50 % à 80% du prêt bancaire, dont l'objectif est de favoriser l'accès à l'emprunt bancaire, dans de bonnes conditions</li> <li>Demandeur (se) d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux, précaire de moins de 26 ans, en situation de handicap ou entrepreneurs engagés (QPV ou ZRR)..</li> <li>Pour hommes et femmes impliqués de manière opérationnelle dans la structure</li> </ul>	<p>Département de l'Ain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 80 % du montant de l'emprunt bancaire</li> <li>Plafond à 100 000 € de garantie</li> <li>Durée : 7 ans maximum</li> <li>Coût : 2.5% du montant garanti</li> </ul>
<p><b>Prêt d'honneur agricole</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de création ou de reprise d'une activité agricole</li> <li>Les projets portés par des personnes hors cadre familial ou non bénéficiaire de la dotation Jeune Agriculteur seront prioritaires dans le ciblage du dispositif.</li> <li>Le demandeur doit détenir au minimum 20% des parts sociales et avoir une fonction de gérance</li> <li>Ne pas être installé ou être installé depuis moins d'un an ou être installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire</li> <li>Présenter un projet viable au bout de 4 ans</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle Département de l'Ain pour la garantie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt personnel à taux 0% sans garantie</li> <li>Prêt bancaire doit être supérieur ou égal au prêt d'honneur</li> <li>Montant compris entre 5 000€ et 25 000€ par projet</li> <li>Durée : 72 mois maximum avec possibilité de différé de 18 mois maximum</li> <li>Couplage obligatoire du prêt d'honneur agricole avec une garantie France active</li> </ul>

<p><b>Prêt d'honneur CAE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrepreneurs développant leur activité au sein des coopératives d'emplois et d'activités</li> <li>• Les coopératives doivent avoir obtenu leur agrément au préalable</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt personnel à taux 0% sans garantie</li> <li>• Montant maximum 7 600€</li> <li>• Durée : 36 mois maximum</li> <li>• Possibilité de couplage avec un micro crédit de l'Adie</li> </ul>
<p><b>Prêt d'honneur solidaire</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif destiné à compléter l'apport couplé à un prêt bancaire, d'un montant et d'une durée de remboursement au moins égale au Prêt d'honneur solidaire</li> <li>• Le plan de financement est plafonné à 75 000€ pour les projets individuels de création, les projets collectifs et les reprises d'entreprises ne sont pas concernés par ce plafonnement</li> <li>• Demandeur d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux, public résidant et projet menés sur des territoires fragiles (QPV, ZRR)</li> <li>• Le.s titulaire.s doivent être en position de contrôle effectif de leur entreprise</li> </ul>	<p>Département de l'Ain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>• Montant : 8 000 € maximum</li> <li>• Durée : 5 ans maximum</li> </ul>
<p><b>Prêt d'honneur renfort</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PH renfort permet au représentant légal ou à un actionnaire majoritaire d'une entreprise de renforcer les fonds propres.</li> <li>• Le porteur de projet doit avoir bénéficié d'un financement ou d'une garantie par un réseau de financement de la création (PHonneur, garantie Factive, microcrédit Adie) entre le 01/03/2015 et le 29/02/2020.</li> <li>• Le porteur de projet ne doit pas être inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers</li> <li>• Réservé aux entreprises avec capitaux propres : SARL, EURL, SAS, SASU (exclusions des EI, des SNC, et des microentreprises) et ayant moins de 5 ans d'existence</li> <li>• Tout type d'entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de l'exportation, la pêche et l'aquaculture, la transformation et la commercialisation de produits agricoles ou dans une activité liée à l'utilisation de produits nationaux par préférence aux produits importés.</li> <li>• Entreprise ne faisant ou n'étant pas susceptible d'être l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>• Montant de 1 000€ à 30 000€</li> <li>• Durée : entre 1 et 7 ans avec un différé possible jusqu'à 24 mois</li> <li>• Cofinancement obligatoire avec un prêt bancaire ou assimilé d'un montant au moins égal au PH renfort (cofinancement devant être obtenu à compter du 01/03/2020)</li> <li>• Prêt décaissé directement sur le compte de l'entreprise (sous la forme d'un cpte courant d'associé)</li> <li>• Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du règlement de <i>minimis</i>.</li> </ul>
<p><b>Prêt d'honneur création reprise</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif réservé aux porteurs de projet bénéficiant d'un prêt d'honneur de son opération d'accompagnement</li> <li>• Tout type d'entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de l'exportation, la pêche et l'aquaculture, la transformation et la commercialisation de produits agricoles ou dans une activité liée à l'utilisation de produits nationaux par préférence aux produits importés.</li> <li>• Intervention en phase de création, reprise ou développement</li> <li>• Entreprise ne faisant ou n'étant pas susceptible d'être l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité</li> <li>• Réservé à tout actionnaire de l'entreprise</li> </ul>	<p>CA3B Haut-Bugey Agglomération CC de la Veyle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt personnel à taux 0 % sans garantie</li> <li>• Montant de 1 000€ à 80 000€</li> <li>• Durée : entre 1 à 7 ans avec un différé possible jusqu'à 18 mois</li> <li>• Assurance décès et PITA obligatoire</li> <li>• Couplage obligatoire avec un prêt d'honneur à hauteur de 50% max en 2021 puis 1/3 max à partir de 2022</li> <li>• Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du règlement de <i>minimis</i>.</li> </ul>